Mohamed Séghir Babès, un homme d'exception

Par Ammar Belhimer

Le président de la République a raison de relever que Mohamed Séghir Babès, le défunt premier responsable du Conseil national économique et social, a «donné le meilleur exemple à ses compagnons et toute une génération de cadres qui s'appliquent avec sérieux, discrétion et sincérité» que «avec sa disparition, l'Algérie perd une grande compétence et un cadre dévoué à la nation et à ses institutions».

Pour avoir été associé de très près à tous les chantiers qu'il a ouverts et menés jusqu'au bout, avec un succès éclatant, je peux illustrer cette appréciation – par ailleurs partagée par feux Abdou B. et Madjid Bouzidi, eux aussi associés de très près à son activité au sein du Cnes – de mille exemples.

L'homme n'a pas d'ego surdimensionné, comme nombre de nos responsables. Il est le chef magistral d'un orchestre qu'il aime composer sur la base de la compétence, hors de toute considération régionaliste, clientéliste ou partisane. C'est un rassembleur hors pair qui tient en horreur l'exclusion et les anathèmes ; il n'a pas d'autre jugement que le sérieux et la discipline, le souci du travail bien fait. Il était de toutes les manifestations scientifiques, d'où qu'elles émanent, et de tous les échanges d'excellence. On saisit alors aisément pourquoi l'un de ses premiers chantiers a été l'économie fondée qui a duré dix-huit mois en 2007-2008.

Photo : Samir Sidi.

Mohamed Séghir Babès.

Une société du savoir

Dans la première feuille de route du Cnes, le cap est résolument mis sur les questions de l'économie fondée sur la connaissance (EFC), la gouvernance et les libertés économiques. Le diagnostic ou état des lieux a associé des experts algériens venant de toutes les régions du monde et des acteurs novateurs clefs de l'économie et de la société.

La prise de conscience, le déclic recherchés se veulent consensuels et durables, ils transcendent les partis et les conjonctures, disait-il, et ambitionnent de tracer le meilleur chemin pour une croissance soutenue à travers une démarche cohérente, articulaire, synaptique, intra et interpiliers. Il disait creuser les sillons d'où écloront, à plus ou moins brève échéance, les oasis du savoir et de l'innovation.

Son nouveau paradigme de l'économie fondée sur la connaissance repose sur quatre piliers. Le premier tient à ses caractéristiques propres : indemne de rivalité et de destruction, elle se prête mieux que d'autres et plus qu'avant à l'accumulation féconde. Le second se rapporte au type de biens qu'elle génère : ils sont aussi publics que privés et l'Etat y intervient comme accompagnateur. Le troisième évoque les nouveaux risques qu'elle comporte quant à l'obsolescence, les financements et la protection de la propriété intellectuelle. Enfin, les nouveaux types de gouvernance qu'elle implique, marqués par l'horizontalité, le collectif, les réseaux et la confiance. Le chantier auquel a été associée la Banque mondiale était mené en agréable et féconde compagnie avec Abdou B. et Madjdid Bouzidi.

Ce premier chantier n'est pas étranger à un second, plus médiatisé : le nouveau régime de croissance. M. Babès ambitionnait de faire adhérer les décideurs à l'objectif d'opérer une mutation dans le régime de la croissance. Le régime actuel de la croissance est tiré par les hydrocarbures, avec une production industrielle en baisse (moins de 5% du PIB après avoir culminé à 18% à la fin des années 1970) ; les exportations hors hydrocarbures ne dépassent pas les deux milliards de dollars ; la vulnérabilité aux chocs extérieurs y est élevée et le potentiel connaissance n'y est que partiellement mobilisé. Le défi est de lui substituer un nouveau régime de croissance tiré par le savoir-faire et l'innovation, capable d'asseoir durablement des rythmes élevés de 6-7%, avec une optimisation de l'usage de l'outil de production (il tourne aujourd'hui de 45% de ses capacités), une plus grande intégration de l'immatériel dans la production de richesses (43% des PME n'ont aucun investissement immatériel aujourd'hui), une relance des exportations à haute valeur ajoutée technologique, l'accélération de la création d'emplois, une plus grande productivité globale des facteurs de production, etc. Le tournant à négocier consistait, et consiste toujours, à convertir les opportunités offertes par les revenus pétroliers en actifs d'innovation. Les quelque 20 000 chercheurs recensés constituent à cet effet un levier non négligeable, conjugué à l'apport des expatriés.

Nous sommes loin des visions agrariennes éculées visant à substituer la datte Deglet Noor (certes succulente) à l'immense réservoir du savoir que recèle notre pays !

Autre axe d'effort principal : les associations comme base d'une société civile forte.

Une société civile affranchie

En juin 2011, le CNES réunissait au Palais des Nations plus de mille représentants d'associations de la société civile. Si les premiers états généraux de la société civile, initiative du Cnes, ont fait l'objet de critiques de la part de nombreux observateurs, ils n'en revêtent pas moins une importance cruciale pour les participants à cette rencontre, première du genre. Ils ont eu le mérite d'engager les débats sur de nombreuses questions se rapportant à la situation sociopolitique et économique nationale. Ce qui devait, du reste, permettre de clarifier certaines zones d'ombre entravant encore le développement économique de notre pays, mais aussi et surtout l'ouverture politique tant revendiquée loin des états-majors du printemps arabe.

«Comment peut-on épargner à un pays déjà exsangue l'écueil d'une fracture annoncée ?» telle état la question posée. En tant que membres du comité de pilotage et de suivi des Assises sur la société civile, j'ai particulièrement apprécié les débats de l'atelier n°3, dédié au thème «Pour une gouvernance rénovée, un dialogue social permanent et une démocratie participative». Ils ont révélé une prise de conscience accrue quant à la consécration de trois principes qui doivent être inscrits dans un béton constitutionnel immuable : primo, la constitutionnalisation et la légalité des actes de gouvernance, la contractualisation des compromis sociaux, la culture du dialogue et l'inclusion ; secundo, la consécration de la responsabilité politique, au sens où élus et responsables doivent rendre compte de leur gestion à tous les stades ; tertio, la séparation des pouvoirs, l'indépendance du pouvoir judiciaire, les libertés et notamment celle de la presse.

Des territoires heureux

A la tête du Conseil national économique et social, M. Babès est arrivé au terme de son exercice avec la consultation nationale sur le développement local et les attentes des citoyens jeudi 29 décembre 2011. Aux rencontres de wilaya avaient succédé des assises régionales, et enfin les rencontres nationales, pour finaliser les recommandations inscrites dans le programme national des réformes en vue de leur mise en œuvre par le gouvernement. L'exercice, assuré sur saisine du président de la République, était de formuler des «recommandations appropriées à même de concourir à l'amélioration de la gouvernance des collectivités locales ainsi que celle des relations de l'administration et des citoyens».

Dans le contexte historique particulier de l'époque, il était attendu du Cnes qu'il panse et soigne dans le prolongement de la politique de dialogue et de réconciliation nationale les lignes de fracture ayant affecté la société, d'une part, les rapports de celle-ci à l'Etat, d'autre part. Ce faisant, il consolidait le front intérieur à un moment de fortes tensions et menaces extérieures immédiates de fragmentation sociale et territoriale. Il s'agissait d'œuvrer à la reconfiguration et à la construction d'un Etat efficace, anticipateur, innovant, garant de la justice sociale et de la légalité. Le développement local passait alors sous le prisme de la gouvernance d'un Etat solidaire, fort et responsable ; l'objectif étant de surmonter la déligitimation de l'Etat, la violation de son impartialité, la désorganisation des services publics et d'autres maux et insuffisances qui entravent encore le fonctionnement démocratique consensuel des institutions.

Dans cet exercice, une attention particulière avait été accordée au Grand Sud, aux Hauts-Plateaux, aux zones frontalières et de montagne, lourdement frappées par la décennie rouge et le terrorisme. C'est dans cet état d'esprit que le président du Cnes, M. Mohamed Séghir Babès, avait animé les rencontres locales et territoriales tenues dans une première phase à l'échelle de la plupart des wilayas. Ces rencontres avaient permis d'identifier les déterminants majeurs des déficits en matière de développement local formulés par les citoyens, les élus et les organes déconcentrés de l'Etat, en vue de leur prise en charge. Les assises tenues à l'échelle régionale avaient pris la forme de quatre ateliers dédiés aux questions suivantes dont le seul intitulé indique les pistes d'effort proposées : - les prérequis d'un développement local rénové (tropismes institutionnels, ressources et infrastructures) ; - les réformes à engager pour un service public performant et de qualité dans un contexte extérieur de démantèlement (avec la nécessaire réhabilitation de ce service public dans des espaces aussi divers que l'éducation, la formation professionnelle, l'environnement, l'énergie, etc) ; - les articulations des espaces de gouvernance du développement local (relations élus, exécutifs locaux, administrations centrales) ; - la participation inclusive et normée de la société civile (population et mouvement associatif).

De ces écoutes croisées, larges et inclusives, il en est ressorti quelques idées forces que les assises nationales avaient projetées en termes programmatiques sous la forme de cinquante recommandations. Ces idées resteront immortelles.

A. B.

CE MONDE QUI BOUGE

Économie informelle et emprunt obligataire dit «hallal»

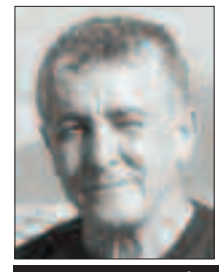

Par Hassane Zerrouky
hzerrouky@hotmail.com

L'économie informelle pèse plus de 124 milliards de dollars, soit 45% du Produit brut national (PNB). Et emploie 3,9 millions de personnes, soit l'équivalent de 45,6% de la main-d'œuvre totale non agricole dont 45,3% dans le commerce et les services, 37% dans le BTP et 17,7% dans les activités manufacturières. C'est ce que révèle pour la première fois l'enquête réalisée en 2012 par l'Office national des statistiques (ONS) sur une activité largement minimisée.

Outre le fait que ces chiffres sont révélateurs du dysfonctionnement de l'économie du pays, ils montrent, si besoin est, que l'ampleur prise par l'informel fait courir de sérieux risques pour la stabilité du pays. Cette économie qui ne donne lieu à aucun prélèvement fiscal et social — des milliards de dollars sont ainsi soustraits au fisc et à l'Etat — s'appuie sur de puissants réseaux liés à la mouvance islamiste et qui ont leurs relais au sein des institutions de l'Etat. Des réseaux grâce auxquels les barons de l'informel parviennent à fausser les lois du marché et à étouffer le développement de l'économie réelle productive, dans la mesure où les produits commercialisés et les activités qui vont avec, n'intègrent ni impôts, ni charges sociales dans leur coût de production. Des réseaux qu'on soupçonne de fomenter des troubles quand l'Etat s'avise de tenter de mettre de l'ordre, même à dose homéopathique, dans la sphère de l'informel, comme on l'a vu en décembre 2010 et début janvier 2011.

Si le pouvoir politique a fermé les yeux sur ce développement de l'informel, c'est parce que ce dernier a fini par devenir une sorte de soupape de sûreté sociale. Mais avec la chute du prix du baril, et sans doute parce qu'il s'est rendu compte tardivement de la nocivité prise par l'ampleur de ce phénomène qui a gangrené l'économie nationale et de son incapacité à le juguler sans risque, le pouvoir politique tente de le réguler, et partant, de récupérer l'argent en circulation qui, soulignons-le, est en fin de compte de l'argent provenant de l'exportation du pétrole. Et pour ce faire, quoi de mieux que l'emprunt obligataire. Or, c'est à ce niveau qu'il va trouver sur son chemin la mouvance islamiste à qui il a cédé l'espace social.

Cette fois-ci, pour éviter les «la yadjouz» et ne pas se mettre à dos les islamistes, le ministre des Finances en place depuis juin dernier, Hadji Baba Ammi, a qualifié l'emprunt obligataire qui sera lancé incessamment non pas d'«islamique» mais de «participatif», assurant prudemment que «ce sont des produits qui ne sont pas rémunérés par des intérêts, mais par les rendements des projets qui seront financés». Le nouvel emprunt «ne sera pas indexé sur un taux d'intérêt, mais pourrait bien être indexé sur le taux de croissance économique». Voilà donc l'Etat contraint à des concessions aux islamistes afin que ces derniers ne mettent pas en échec son objectif de récupération d'une partie de l'énorme masse monétaire en circulation sur le marché.

Le 17 avril dernier, en effet, quand les autorités avaient lancé l'Emprunt national pour la croissance économique (ENCE) qui a permis de mobiliser un montant de 568 milliards de dinars algériens (5,1 milliards de dollars) sur une période de six mois, la mouvance islamiste, par la voix d'un de ses prédicateurs cathodiques, Chemseddine, qui a réponse à tout et que l'on aurait tort de faire passer pour un clown, avait lancé un appel sur la chaîne Ennahar aux Algériens afin qu'ils boycottent cette opération au motif que l'emprunt obligataire rémunéré à un taux de 5% n'était pas hallal parce qu'assimilable à de l'usure. Un «oubliez les emprunts obligataires, l'Algérie ne se construit pas par le haram (l'illicite)». Et de promettre (voir vidéo sur la toile) au ministre des Finances de l'époque, Abderahmane Benkhalfa, «la souffrance de la tombe» et l'enfer (la géhenne) aux agents des banques qui appliqueraient cette opération. Pour moins que ça, un journaliste risque gros, pas Chemseddine qui avait de fait appelé à la désobéissance civile... au nom de l'Islam.

Au nom d'une probité autoproclamée, les islamistes, via les interdits lancés aux Algériens, cherchent à prendre l'économie nationale en otage, et à assurer du même coup une protection aux barons de l'informel et aux spéculateurs de tous acabits : 125 milliards de dollars, ce n'est pas rien. Sinon, pourquoi ne déclarent-ils pas l'argent en leur possession et n'en mettent-ils pas une partie au service du développement puisqu'il est «hallal» ? D'autant que cet argent, dont une part est convertie en devises et transférée à l'étranger, n'est pas tombé du ciel, c'est l'argent du pétrole, celui du peuple.

H. Z.